

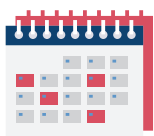


Habellis^{AL}

Groupe ActionLogement

SYNTHÈSE DES PRESTATIONS

ESPACES VERTS



DATE DE PRISE D'EFFET
01/01/2025

DATE DE FIN
31/12/2027



OBLIGATIONS

Les prestations d'entretien des **espaces extérieurs libres** environnant les immeubles d'Habellis, des pavillons vacants longue durée et les réserves foncières.

Une partie des prestations étant à exécuter dans des immeubles occupés, les sujétions qui en découlent sont entièrement à la charge du TITULAIRE qui devra assurer toutes protections utiles pour éviter les dégâts mobiliers et immobiliers, et tout désagrément aux autres locataires.

Le TITULAIRE est responsable de la bonne qualité de ses interventions.

PÉRIODICITÉ

Selon la périodicité définie sur la fiche du bordereau de décomposition du prix global par site.

Le titulaire est notamment responsable :

- Du respect des plannings,
- Du contrôle de la qualité des prestations,
- De l'organisation du travail,
- Du suivi du contrat de façon générale,
- De l'information auprès d'Habellis,
- De la discipline et du respect des consignes par le personnel intervenant.



ÉQUIPEMENTS CONCERNÉS



PRESTATIONS COMPRISES

Le prestataire à l'entière responsabilité de l'exécution des prestations dues au contrat.

Elles comprennent :

- Les tontes,
- Les tailles,
- Les émondages,
- Les binages et piochages,
- L'entretien des surfaces non vertes,
- Le ramassage des détritux,
- Les traitements nécessaires.

L'exécution des prestations sont programmées dans un planning mis à jour régulièrement.

Le contrat étant soumis à l'obligation de résultat, le niveau de qualité des prestations devra être satisfaisant.



PRESTATIONS NON COMPRISES

Sont exclus du présent contrat :

- Les élagages et abattages d'arbres,
- Les arrosages,
- Le remplacement des végétaux morts en cours d'année, dans la mesure où leur dépérissement ou leur détérioration ne résulte pas d'un manque d'entretien ou d'une mauvaise qualité.

